

Conseil de sécurité

Distr. générale
26 décembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 29 décembre 2016 (S/2016/1129), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) jusqu'au 31 décembre 2019 et m'a prié de lui rendre compte, tous les six mois, de l'exécution du mandat du Bureau. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1[er] juillet au 31 décembre 2017, donne un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que des précisions sur les activités du Bureau et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Y figure également, comme suite à la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité, une évaluation de la situation dans le bassin du lac Tchad.

II. Évolution et tendances en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. Au cours de la période considérée, des tensions liées à la réforme constitutionnelle et aux processus de dialogue politique en cours ont occupé le devant de la scène en Guinée, en Mauritanie, au Niger et au Togo. Des élections ont eu lieu au Libéria et au Sénégal et des préparatifs en ce sens se sont poursuivis en Guinée et en Sierra Leone. Au Burkina Faso et en Gambie, des progrès ont été faits dans d'importants domaines de réforme. Cependant, dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et au Sahel, les conditions de sécurité sont restées précaires. Les activités terroristes et la criminalité transfrontalière, notamment la piraterie et le trafic de drogues et d'armes, ont continué de menacer la stabilité de la région. Parallèlement à l'intensification des activités de Boko Haram, de nombreux combattants du groupe se sont rendus aux autorités nationales. Des problèmes de sécurité intérieure ont également été constatés en Côte d'Ivoire et au Nigéria. Malgré une situation humanitaire désastreuse, les pays de la région ont connu une embellie sur le plan économique et plusieurs ont, en outre, fait des progrès dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

A. Politique et gouvernance

3. Au Burkina Faso, la réforme constitutionnelle et la réconciliation nationale se sont poursuivies à un rythme lent. Salif Diallo, Président de l'Assemblée nationale





et du parti au pouvoir, le Mouvement du peuple pour le progrès, est décédé en France le 19 août. Il a été remplacé le 8 septembre par Alassane Bala Sakandé, également membre de ce parti. Le 10 octobre, l'ancien Ministre des affaires étrangères, Djibril Bassolé, a été mis en liberté provisoire en attendant son procès et placé en résidence surveillée. Il était emprisonné depuis septembre 2015 en raison de sa participation présumée à la tentative de coup d'État de 2015. Sa libération a ranimé la controverse quant à la capacité des autorités judiciaires de juger rapidement les personnes accusées d'avoir commis des crimes sous le régime précédent.

4. En Côte d'Ivoire, un remaniement ministériel a été annoncé le 19 juillet. Le Ministre de l'intérieur et de la sécurité, Hamed Bakayoko, a pris le portefeuille de la défense et été remplacé par l'ancien maire d'Abidjan, Sidiki Diakité. Des changements sont aussi intervenus au Rassemblement des républicains (RDR), parti au pouvoir, qui a tenu son troisième congrès les 9 et 10 septembre. Au cours du Congrès, Henriette Diabaté, Secrétaire générale du parti depuis 1999, a été élue à sa présidence, tandis que l'actuel Premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly, en a été nommé Premier Vice-Président.

5. En Gambie, l'administration du président Adama Barrow a entamé des réformes dans les domaines de la sécurité, de la justice transitionnelle et de la réconciliation. Les rumeurs selon lesquelles des partisans de l'ancien Président Yahya Jammeh tenteraient de déstabiliser le pays depuis l'étranger ne se sont pas concrétisées. La tension politique reste localisée à la région de Foni, bastion de l'ancien Président. Afin de l'apaiser, le Conseil national pour l'éducation civique a organisé en juin une réunion de dialogue et de réconciliation avec les résidents de la région. Le 8 septembre, Fatoumata Tambajang a été nommée Vice-Présidente, après adoption d'un amendement constitutionnel portant de 65 à 75 ans l'âge maximal pour exercer les fonctions de Président ou de Vice-Président. Elle a prêté serment le 9 novembre.

6. En Guinée, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que des élections locales auraient lieu le 4 février 2018. Entre-temps, l'opposition a continué d'organiser des manifestations pour demander la mise en œuvre intégrale de l'accord politique du 12 octobre 2016 et suspendu sa participation au Comité de suivi chargé de la superviser. Des manifestations ont également été organisées par des citoyens des communes minières de la région de Boké protestant contre le manque de services sociaux. En septembre, des affrontements entre manifestants et forces de sécurité ont fait deux morts et plusieurs blessés.

7. Au Libéria, des élections générales ont eu lieu le 10 octobre. Vingt candidats se sont présentés à la présidentielle et 1 026 aux législatives. Le scrutin s'est déroulé dans le calme et la participation a été élevée. Les partenaires régionaux et internationaux, notamment l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont déployé des missions d'observation électorale. S'agissant de l'élection présidentielle, George Weah, du parti Coalition pour le changement démocratique, a obtenu 38,4 % des voix et Joseph Boakai, Vice-Président sortant et membre du Parti de l'unité, est arrivé en deuxième position avec 28,8 % des voix. Le second tour, prévu initialement le 7 novembre, a été reporté par la Cour suprême, après que la Coalition panlibérienne, le Parti de la liberté et le Parti de l'unité ont déposé des plaintes concernant la gestion du processus électoral par la Commission électorale nationale. Le 7 décembre, la Cour a classé l'affaire sans suite faute de preuve et ordonné à la Commission électorale nationale de planifier le second tour de scrutin, lequel a ensuite été programmé pour le 26 décembre.

8. En Mauritanie, un référendum constitutionnel convoqué par le Président Mohamed Ould Abdel Aziz a eu lieu le 5 août. Ont été approuvées la suppression du

Sénat, la mise en place de conseils régionaux et la modification du drapeau, de l'hymne national et de la composition de la cour constitutionnelle. Plusieurs partis d'opposition et organisations de la société civile, qui avaient fait campagne pour le boycott du référendum, en ont rejeté les résultats. Selon eux, le référendum risquait d'ouvrir la voie à de nouvelles réformes constitutionnelles visant à étendre les pouvoirs du Président et à supprimer la limitation du nombre de mandats. Le Président a nié à plusieurs reprises avoir de telles intentions. Après le référendum, le chef de l'opposition, Mohamed Ould Ghadda, opposant déclaré au référendum, a été arrêté pour corruption présumée. Plusieurs sénateurs et journalistes ont également été convoqués et interrogés.

9. Au Niger, les tensions entre le parti au pouvoir et l'opposition se sont poursuivies, faute de dialogue ouvert. Un nouveau code électoral portant création d'une commission électorale nationale indépendante permanente a été adopté le 14 octobre.

10. Le Nigéria a connu un regain d'agitation séparatiste en faveur de la création d'un État indépendant au Biafra, dans le sud-est du pays, qui a révélé que les divisions ethniques et religieuses persistaient entre les populations musulmanes du nord et les populations chrétiennes igbo du sud-est. C'est, semble-t-il, en réaction à ce mouvement que l'Arewa Youth Forum, coalition de jeunes influents du nord du Nigéria, a lancé un ultimatum à tous les Igbos vivant dans le nord du pays, leur intimant de quitter la région avant le 1er octobre. En réponse, le Président par intérim d'alors, Yemi Osinbajo, a mené des consultations avec les autorités politiques, religieuses et traditionnelles en vue de promouvoir l'unité nationale. En outre, après un séjour à l'étranger pour raisons médicales, le Président Muhammadu Buhari a souligné dans un discours prononcé le 21 août que l'unité du Nigéria n'était pas négociable. Entre-temps, le Gouvernement a poursuivi sa campagne de lutte contre la corruption. À cet égard la mise hors de cause du Président du Sénat, Abubakar Bukola Saraki, qui était accusé de fraude, a incité les militants de la société civile à mettre en cause l'indépendance du pouvoir judiciaire.

11. Au Sénégal, des élections législatives se sont tenues le 30 juillet. La coalition au pouvoir, Benno Bokk Yakaar, a obtenu 125 des 165 sièges à l'Assemblée nationale. La coalition de l'ancien Président Abdoulaye Wade est arrivée deuxième. Bien qu'il ait été élu membre du Parlement, le maire de Dakar, Khalifa Sall, est en détention depuis mars, accusé de mauvaise gestion des fonds publics.

12. En Sierra Leone, les préparatifs se sont poursuivis en vue de la tenue des élections présidentielle, législatives et locales prévues le 7 mars 2018. Des violences opposant des sympathisants des différents partis sont survenues tout au long de la période considérée. Entre-temps, le référendum constitutionnel prévu en septembre 2017 n'a pas eu lieu.

13. Au Togo, une vague de protestations à l'initiative du Parti national panafricain, parti d'opposition, a commencé le 19 août à Lomé, Sokodé et Kara. Les protestataires ont insisté sur leurs revendications de longue date en faveur d'un retour à la Constitution de 1992, de l'introduction d'un scrutin à deux tours à l'élection présidentielle et de l'application intégrale de l'Accord politique global de 2006, signé par le Gouvernement, l'opposition et les autres parties prenantes nationales. Le 19 septembre, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi visant à modifier la Constitution en rétablissant la limitation du nombre des mandats présidentiels et le scrutin à deux tours lors de l'élection présidentielle. L'opposition a boycotté le vote car le projet de loi ne précisait pas comme la Constitution de 1992 qu'il était impossible à quiconque, « en aucune circonstance », d'exercer plus de deux mandats. Le texte proposé n'a donc pas obtenu la majorité des quatre cinquièmes requise pour modifier la Constitution. Son adoption a été reportée et il

fera l'objet d'un référendum. Depuis lors, les dirigeants régionaux s'efforcent d'aider les parties prenantes nationales à régler la crise de manière pacifique.

B. Évolution des conditions de sécurité

14. En Afrique de l'Ouest et au Sahel, la situation est restée marquée par des attaques asymétriques et terroristes contre les forces de sécurité et les civils. Certains pays de la région ont connu plusieurs problèmes de sécurité intérieure. En outre, la piraterie maritime, le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée ont continué de peser sur les conditions de sécurité.

15. Au Burkina Faso, l'attentat terroriste de Ouagadougou, le 13 août, a fait 18 victimes. La province du Soum, au nord, a été le théâtre d'attaques fréquentes contre l'armée et les civils, qui ont notamment provoqué la fermeture de nombreuses écoles de la région. Dans le même temps, les activités militantes, notamment celles du mouvement local Ansar al-Islam, se sont étendues progressivement au nord-ouest du pays.

16. En Côte d'Ivoire, la période considérée a été marquée par des affrontements liés à la terre dans la ceinture de cacao, des attaques contre des installations de sécurité, une vague d'évasions et les protestations continues d'anciens éléments des Forces nouvelles démobilisés à la suite de la crise postélectorale. Le 7 septembre, le Ministre de l'intérieur et de la sécurité a annoncé que 35 personnes avaient été arrêtées à la suite d'enquêtes sur les attaques contre des installations de sécurité. Le 9 novembre, le Chef du protocole du Président de l'Assemblée nationale, Souleymane Kamaraté Koné, a été arrêté à la suite d'une enquête sur une cache d'armes découverte à Bouaké en mai.

17. Au Mali, les conditions de sécurité ont été marquées par des attaques asymétriques contre les forces de sécurité et les agents humanitaires et par des combats entre parties signataires de l'Accord de paix. Le rétablissement des services publics ne s'est pas déroulé comme prévu et la population de certains secteurs n'a eu d'autre choix que de se rallier à des groupes militants pour obtenir leur protection.

18. Au Niger, dans la région de Tillabéri, des attaques ont entraîné la mort de plusieurs membres des forces de sécurité, notamment celle qui a visé une patrouille mixte des forces spéciales américaines et nigériennes le 4 octobre. Toutefois, les violences ont considérablement diminué dans la région de Diffa, le long de la frontière nord-est du Nigéria.

19. Le Nigéria a continué de se heurter à de nombreux problèmes de sécurité. En septembre, des affrontements ont éclaté entre les forces de sécurité et les membres d'un mouvement séparatiste autochtone appelé Indigenous People of Biafra, dans l'État d'Abia. En outre, de violents affrontements entre agriculteurs et éleveurs dans la ceinture centrale et d'autres régions ont entraîné une montée des tensions intercommunautaires. Quelque 100 personnes ont trouvé la mort dans des violences survenues en juillet dans les États de Kaduna et de Benue. Le 16 octobre, 29 personnes ont été tuées alors qu'elles cherchaient refuge dans une école de l'État du Plateau. Dans la région du delta, la violence armée est restée faible en raison du rétablissement du programme d'amnistie, de nouveaux déploiements militaires dans six États et des initiatives de paix lancées par des dirigeants locaux, régionaux et nationaux.

20. Selon le Bureau maritime international, le nombre d'actes de piraterie maritime commis dans le golfe de Guinée a légèrement diminué au cours de la période considérée. De janvier à septembre, le Bureau a recensé 31 attaques ou

tentatives d'attaques contre des navires dans l'ensemble de la région du golfe de Guinée, soit le quart de celles qu'il a constatées à l'échelle mondiale. À titre de comparaison, il en avait recensé 46 pour la même période en 2016. La plupart ont eu lieu dans les eaux nigérianes.

21. Le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée demeurent une source d'instabilité. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), plusieurs saisies de drogues ont été signalées, notamment plusieurs cargaisons de cocaïne interceptées entre le Mali et le Niger en septembre. Le 24 septembre, en Mauritanie, les forces de sécurité ont arrêté des passeurs transportant de la drogue, des armes et du matériel de communication. Au Nigéria, les autorités ont annoncé la saisie de plusieurs conteneurs d'armes qu'on tentait d'introduire en contrebande dans le pays.

Boko Haram

22. Malgré l'action menée aux niveaux national et international, les attaques de Boko Haram se sont fortement intensifiées au cours de la période considérée, en particulier au Nigéria. Sur 156 attaques attribuées au groupe terroriste en juillet, août et septembre, 100 ont eu lieu au Nigéria et cinq au Niger. Dans les deux pays, 295 personnes en tout ont trouvé la mort entre juin et septembre, soit davantage que durant les six premiers mois de l'année. Au Nigéria, Boko Haram a poursuivi ses raids et incursions, en recourant souvent à des opérations-suicides faisant en règle générale intervenir des femmes et des filles, et à des engins explosifs improvisés placés dans des lieux très fréquentés. Les forces de sécurité ont également été ciblées, comme ce fut le cas lors du raid du 13 octobre contre une base militaire dans la ville de Marte (État du Borno) et de l'attaque d'un convoi militaire près de Damboa (État du Borno), le 18 octobre. Au cours de la période considérée, 11 enlèvements perpétrés par Boko Haram ont été signalés. Quelque 32 personnes auraient été enlevées, parmi lesquelles 19 mineurs, dont 13 filles. Entre-temps, de nombreux combattants de Boko Haram se sont rendus aux autorités nationales.

23. Le retrait des soldats tchadiens de la Force multinationale mixte au Niger, achevé en septembre, a eu des incidences sur l'action de la Force. En outre, des allégations de violations des droits de l'homme par le personnel de sécurité ont compromis la coopération avec les communautés touchées et la collecte de renseignements.

24. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a effectué une visite dans le bassin du lac Tchad du 27 au 31 juillet. Le 28 septembre, il a adopté une décision dans laquelle il s'est dit préoccupé par le manque de moyens de la Force multinationale mixte, a réaffirmé la nécessité de se doter d'une stratégie globale de lutte contre Boko Haram et demandé la tenue d'un sommet spécial de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la CEDEAO en vue d'arrêter une stratégie de promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans le bassin du lac Tchad.

25. Du 2 au 4 novembre, l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad ont organisé à N'Djamena une conférence régionale pour la stabilisation consacrée aux mesures à prendre pour appuyer l'élaboration d'un cadre stratégique régional de stabilisation des secteurs où sévit Boko Haram. Les participants ont recommandé que soit créée une équipe spéciale chargée de mettre au point une stratégie globale de désarmement, démobilisation et réintégration dans les secteurs en question.

Sahel et Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

26. Après l'adoption de la résolution 2359 (2017) du Conseil de sécurité sur le déploiement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), une délégation du Conseil s'est rendue au Burkina Faso, au Mali et en Mauritanie du 19 au 22 octobre. Le 30 octobre, le Conseil a convoqué une réunion ministérielle consacrée à la Force, lors de laquelle j'ai fait le point de sa mise en place. J'ai réaffirmé qu'elle devait être dotée de solides dispositifs de protection des civils. J'ai également réaffirmé qu'il fallait s'attaquer de manière globale aux causes profondes de la situation au Sahel.

27. Le 8 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2391 (2017), dans laquelle il a arrêté les modalités de l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la Force. J'ai été prié d'œuvrer à la conclusion d'un accord technique entre les États du G5 Sahel, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies encadrant l'appui opérationnel apporté à la Force par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

28. Le 13 juillet, le Président français, Emmanuel Macron, la Chancelière allemande, Angela Merkel, et l'Union européenne ont annoncé le lancement de l'Alliance pour le Sahel, qui vise à assurer la sécurité et la stabilité de la région à court terme et son développement à long terme. Cette initiative, qui rassemble également d'autres États membres de l'Union européenne, le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a pour but d'accélérer la concrétisation de l'aide, notamment la mobilisation de ressources destinées à la Force conjointe. Le 13 décembre, le Président français a réuni à Paris les États du G5 Sahel et leurs partenaires afin de mobiliser l'appui dont la Force a besoin.

C. Tendances socioéconomiques

29. L'évolution économique des pays de l'Afrique de l'Ouest a continué d'aller dans le bon sens. Selon les prévisions de la Banque africaine de développement, l'Afrique de l'Ouest devrait afficher un taux de croissance de 2,5 % en 2017 et de 4 % en 2018, lequel tient principalement à l'amélioration de la production pétrolière au Nigéria et à la hausse des cours mondiaux des produits de base. Selon le Fonds monétaire international, en 2017, la Côte d'Ivoire et le Sénégal devraient connaître, respectivement, une croissance de 7,6 %, et de 6,8 %, essentiellement tirée par l'agriculture et les investissements dans les secteurs privé et public. Le Ghana enregistre également sa meilleure performance en trois ans, tandis que la reprise est plus lente au Libéria et en Mauritanie, avec une croissance de 2,6 % et de 3,8 %, respectivement.

D. Situation humanitaire

30. L'insécurité alimentaire généralisée, les déplacements forcés, les changements climatiques et la vulnérabilité chronique aux épidémies ont continué d'affecter les populations de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Plus de 5 300 cas de choléra ont été enregistrés dans le nord-est du Nigéria et environ 2 035 cas d'hépatite E dans la région de Diffa, au Niger. Dans l'ensemble de la sous-région, quelque 30 millions de personnes vivent encore en situation d'insécurité alimentaire et 4,7 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë. Depuis le début de l'année, le nombre de personnes considérées comme étant en situation d'insécurité alimentaire grave a augmenté de 500 000 dans le bassin du lac Tchad, principalement en raison de la crise provoquée par Boko Haram. Au Mali, le

nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire immédiate a augmenté de 350 000 entre mars et août. Dans le nord-est du Nigéria, le renforcement des secours fournis aux niveaux international et gouvernemental a permis d'écarter la menace de famine. La sécurité alimentaire devrait s'améliorer légèrement dans les mois à venir, notamment grâce à l'augmentation de la production agricole et de la diminution des prix des produits alimentaires.

31. Le nombre de personnes subissant les conséquences de déplacements forcés à cause du conflit et de l'insécurité est passé de 4,9 millions à 5,2 millions au début de l'année. Il restait plus de 2,4 millions de déplacés dans la région du bassin du lac Tchad à cause des activités de Boko Haram, dont près de 1,7 million au Nigéria. Plus de 208 400 réfugiés nigérians sont dans des pays voisins, notamment le Cameroun, le Niger et le Tchad, qui comptent également un grand nombre de déplacés. Au Niger, dans la région de Diffa, l'insécurité a poussé plusieurs milliers de personnes à passer au Tchad. Au Mali, dans les régions de Ségou, Kidal, Mopti, Tombouctou et Ménaka, la violence persistante a entraîné une légère augmentation du nombre de déplacés (de 52 000 en mai à 58 600 en septembre). Quelque 142 386 réfugiés maliens restent dispersés au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger, tandis que l'insécurité croissante des zones frontalières du Burkina Faso et du Niger a réduit les capacités d'absorption des réfugiés provenant du Mali. L'insécurité dans le nord du Mali et le nord-est du Nigéria y a restreint l'accès humanitaire et entraîné la suspension de l'acheminement de l'aide humanitaire urgente. Par ailleurs, au Togo, des raids et arrestations menés par les forces de sécurité nationales à la suite des manifestations de l'opposition auraient poussé environ 500 personnes venant de Mango (région des Savanes) à passer la frontière et à gagner les villages de Chereponi et de Zabzugu, dans le nord du Ghana.

32. Au cours de la période considérée, de graves inondations ont entraîné des pertes en vies humaines, la destruction d'infrastructures et des déplacements de population dans plusieurs pays de la région. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à la mi-octobre, quelque 11 000 personnes ont été touchées au Mali, 11 800 au Ghana, 30 000 au Burkina Faso, 100 000 au Nigéria et 200 000 au Niger. En Sierra Leone, un glissement de terrain et des inondations ont coûté la vie à plus de 600 personnes et entraîné le déplacement de 6 000 autres.

33. L'intervention humanitaire déclenchée par la crise du bassin du lac Tchad, renforcée à nouveau en 2017, a bénéficié à plus de 5 millions de personnes. Toutefois, les besoins resteront vraisemblablement pressants en 2018 et après, et il faudra maintenir l'aide et les efforts de relèvement. En septembre, 54 % seulement des 1,5 milliard de dollars nécessaires pour faire face aux besoins humanitaires au bassin du lac Tchad en 2017 avaient été reçus. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales cherchent encore 661 millions de dollars pour faire face aux besoins les plus urgents jusqu'à la fin de l'année.

E. Évolution de la situation sur le plan des droits de l'homme

34. Certains progrès ont été réalisés dans le renforcement du cadre juridique, politique et institutionnel de protection et de promotion des normes internationales en matière de droits de l'homme dans certains pays de la région. En septembre, le Président gambien a signé le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. En outre, un comité technique chargé de la création d'une commission vérité, réconciliation et réparations a entamé des consultations nationales. Par ailleurs, la commission d'enquête sur les avoirs de l'ancien Président, Yahya Jammeh, a elle aussi commencé ses travaux. Entre-temps, en octobre, des groupes nationaux et

internationaux de la société civile ont annoncé le lancement d'une campagne internationale visant à obtenir justice pour les victimes de l'ancien régime.

35. Au Nigéria, le Gouvernement a pris des mesures destinées à amener Boko Haram à répondre de ses crimes, en commençant à juger les auteurs présumés. Le Gouvernement a signalé que 45 des quelque 1 700 accusés avaient été condamnés et que 468 avaient reçu l'ordre de suivre des programmes de déradicalisation. En outre, en réponse aux allégations de violations des droits de l'homme, notamment d'exécutions extrajudiciaires et de torture, par les forces de sécurité, le Nigéria a créé une commission judiciaire chargée d'examiner le respect par les forces armées du droit international humanitaire et des droits de l'homme dans la lutte contre l'extrémisme.

36. Au Burkina Faso, le 27 juillet, le Président Roch Marc Christian Kaboré a promulgué une loi portant mesures de protection des défenseurs des droits de l'homme. Le 25 octobre, le procès des auteurs présumés de la tentative de coup d'État de septembre 2015 a commencé.

37. En Côte d'Ivoire, le sentiment d'impunité concernant les crimes commis pendant la crise postélectorale de 2010 et 2011 et les affrontements intercommunautaires pour l'accès à la terre ont nui à la cohésion sociale et à la réconciliation nationale. En Guinée, les organisations de défense des droits de l'homme et de la société civile se sont félicitées de l'annonce faite le 8 novembre par le Ministre de la justice, selon laquelle les enquêtes sur « massacre du stade », survenu en septembre 2009, avaient pris fin. Le Ministre a toutefois déclaré que l'ouverture du procès pourrait être retardée par manque de fonds.

38. Au Togo, au moins 14 personnes ont trouvé la mort lors d'affrontements avec les forces de sécurité. Des affrontements entre civils et organismes de sécurité ont également fait des victimes en Guinée, où au moins quatre civils ont été tués et 77 personnes, dont des membres des forces de sécurité, ont été blessées. Au Nigéria, les organisations des droits de l'homme ont condamné les arrestations arbitraires et les actes de torture perpétrés par l'armée contre des militants du mouvement Indigenous People of Biafra qui manifestaient pour l'indépendance.

39. Des informations parues récemment dans les médias, selon lesquelles des migrants clandestins venant notamment de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel étaient victimes de la traite d'êtres humains en Libye, ont suscité l'indignation internationale. Dans ma déclaration du 20 novembre, j'ai exhorté la communauté internationale à s'unir pour lutter contre ce fléau. J'ai également discuté de cette question avec les partenaires internationaux en marge du cinquième Sommet Union africaine-Union européenne, tenu à Abidjan les 29 et 30 novembre. À ce Sommet, les deux organisations ont adopté une déclaration commune sur la situation des migrants en Libye, dans laquelle elles ont condamné le traitement inhumain que des groupes criminels infligent aux migrants et réfugiés africains. L'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies ont également décidé de mettre en place une équipe spéciale chargée de sauver la vie des migrants et réfugiés le long de l'itinéraire qu'ils empruntent, en particulier en Libye, et de les protéger.

F. Évolution en ce qui concerne la problématique hommes-femmes

40. Au cours de la période considérée, le nombre de femmes exerçant de hautes fonctions gouvernementales a diminué en Guinée, au Niger et en Sierra Leone. Le 6 octobre, au Niger, les premières dames des États membres de la CEDEAO ont appelé à mettre un terme aux mutilations génitales féminines dans la sous-région.

La CEDEAO a élaboré en collaboration avec ses partenaires un plan d'action régional visant à prendre en compte la problématique hommes-femmes et la question des jeunes dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les infractions connexes. Au Nigéria, une conférence nationale a été organisée en septembre pour créer une dynamique favorable à l'exécution du deuxième Plan d'action national visant à donner suite à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et à ses résolutions ultérieures sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales de mon Représentant spécial

41. En collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué d'apporter son appui aux efforts de pérennisation de la paix dans la région, en promouvant et en soutenant l'instauration de consultations politiques nationales inclusives, la mise en place de réformes constitutionnelles et démocratiques et l'organisation d'élections transparentes et pacifiques.

42. Mon Représentant spécial a tenu des consultations approfondies avec des parties prenantes nationales et des institutions et dirigeants de la région pour favoriser un règlement pacifique de la crise politique au Togo. Du 6 au 8 septembre, il a mené une mission à Lomé, où il a rencontré le Président Faure Essozimna Gnassingbé, des responsables gouvernementaux, des dirigeants de l'opposition, des représentants de la société civile et des médias, et des représentants de la communauté internationale. Il a appelé à la retenue et exhorté les acteurs politiques à régler leurs différends de manière pacifique. En outre, il a collaboré avec l'Union africaine et la CEDEAO en vue de la publication de deux communiqués conjoints dans lesquels elles ont engagé les parties à dialoguer. Il s'est également entretenu avec le Président du Ghana, Nana Akuffo-Addo, et l'équipe de médiation ghanéenne dans le cadre des pourparlers préludant au dialogue togolais, qui se sont ouverts à Lomé le 27 novembre.

43. Conformément à la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, le Bureau a poursuivi ses efforts visant à contribuer à la pérennisation de la paix au Burkina Faso et en Gambie. Après avoir rencontré le Président du Burkina Faso le 3 mai, mon Représentant spécial a dépêché deux équipes d'appui à Ouagadougou, en juillet et en août, pour renforcer la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il est retourné à Ouagadougou le 31 août pour un échange de vues sur l'appui des Nations Unies à l'organisation d'un forum national sur la sécurité, qui s'est tenu en octobre et auquel il a assisté, aux côtés du Coordonnateur résident des Nations Unies au Burkina Faso. Dans le cadre de l'initiative de pérennisation de la paix, l'ONU a déployé des spécialistes hors classe de l'état de droit pour fournir une assistance technique au Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale et donner des conseils aux autorités nationales sur les réformes des secteurs de la justice et de la sécurité. L'Organisation a également facilité les consultations entre le Haut Conseil et les parties prenantes nationales concernées. La première consultation s'est tenue le 23 novembre à Ouagadougou, avec l'appui du Département des affaires politiques et de l'équipe de pays des Nations Unies. Parmi les participants figuraient des représentants de partis politiques et d'organisations de la société civile, des victimes et de groupes de réflexion, ainsi que quelques membres des forces de défense et de sécurité.

44. En Gambie, le 12 septembre, en marge du lancement du processus de réforme du secteur de la sécurité, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Président de l'appui des Nations Unies à ce pays. À la suite de cette visite, une équipe technique du Bureau a mené à Banjul, du 13 au 15 septembre, une mission qui visait principalement à coordonner les initiatives de « pérennisation de la paix » avec les activités de l'équipe de pays des Nations Unies. Tout au long de la période considérée, l'appui fourni par le conseiller principal en communication détaché par Département des affaires politiques a contribué à améliorer la communication gouvernementale avec la population à un moment où les attentes concernant les dividendes de la démocratie et une transparence plus grande devenaient de plus en plus grandes.

45. Le 29 août, mon Représentant spécial a rencontré le Président du Niger, Mahamadou Issoufou, et a appelé à l'instauration d'un dialogue politique inclusif avec l'opposition. Comme suite à cette visite, il a dépêché une équipe multidisciplinaire au Niger du 2 au 10 octobre. En Guinée, il a poursuivi sa collaboration avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux en vue de promouvoir la mise en œuvre de l'accord politique du 12 octobre 2016. Il a eu des consultations informelles avec différents responsables gouvernementaux guinéens et partenaires internationaux présents dans le pays en marge de l'atelier consacré aux enseignements tirés des élections tenues en 2015 et 2016 en Afrique de l'Ouest, qui a eu lieu à Conakry les 25 et 26 juillet 2017.

46. Mon Représentant spécial a dépêché en Mauritanie deux missions du Bureau chargées d'examiner le processus constitutionnel avec les parties prenantes nationales. Il a poursuivi ses consultations avec le Président, notamment en marge de l'Assemblée générale.

47. Après la fin de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en juin, mon Représentant spécial s'est rendu en Côte d'Ivoire du 18 au 20 juillet pour consulter les parties prenantes nationales et internationales. En octobre, il y a dépêché une mission intégrée du Bureau pour appuyer le Coordonnateur résident des Nations Unies.

48. Mon Représentant spécial s'est rendu à Freetown à la suite des coulées de boue meurtrières du 14 août. En prévision des élections qui auront lieu en mars 2018, il s'est de nouveau rendu en Sierra Leone du 19 au 23 novembre, avec le Président de la Commission de la CEDEAO, Marcel de Souza, et le Commissaire aux affaires politiques de l'Union africaine, Minata Samate Cessouma.

49. Mon Représentant spécial a effectué une mission au Libéria, du 8 au 12 octobre, pour s'entretenir avec mon Représentant spécial pour le Libéria et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) des arrangements de transition qui suivront la fermeture de la Mission. Il a également rencontré des candidats à l'élection présidentielle et des missions d'observation électorale et s'est entretenu avec la Présidente, Ellen Johnson-Sirleaf, de questions sous-régionales. Cette mission a été précédée par une mission technique multidisciplinaire du Bureau, qui a permis de recenser les domaines de coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies au Libéria. La mission technique a également participé à un atelier organisé conjointement par la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano à l'intention des parties prenantes nationales, sur le thème du partenariat pour la tenue d'élections pacifiques au Libéria.

50. En sa qualité de Représentant de haut niveau pour le Nigéria, mon Représentant spécial a entrepris une mission dans le pays qui a duré du 30 octobre au 9 novembre. Il a poursuivi ses consultations avec le Président, les gouverneurs d'État et les principales parties prenantes nationales pour promouvoir l'instauration

d’une architecture de paix nationale qui fasse consensus. Il a également souligné combien l’unité du Nigéria était importante et appelé à organiser sans tarder les élections générales prévues pour février 2019. De concert avec la CEDEAO, il a présenté, à Abuja, le 8 novembre, les conclusions d’une étude sur le pastoralisme, la sécurité et les moyens de subsistance durables en Afrique de l’Ouest.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

51. Les activités de la Commission mixte Cameroun-Nigéria ont continué de se ressentir de l’insécurité qui règne dans les zones où sévit Boko Haram. Les tensions intervenues dans la région de Bakassi ont été rapidement réglées avec l’appui de la Commission. Toutefois, comme je l’ai indiqué dans la lettre sur les progrès accomplis par la Commission que j’ai adressée au Conseil de sécurité (S/2017/78), l’amplification de l’agitation constatée dans les régions anglophones du Cameroun demeure préoccupante.

52. Les 14 et 15 septembre, mon Représentant spécial, qui est également le Président de la Commission, a organisé à Abuja une réunion entre les délégations camerounaise et nigériane, qui sont convenues d’un programme visant à régler les problèmes de sécurité et les points de désaccord en suspens. Cette réunion a été précédée de délibérations tenues à Genève du 24 au 28 août par la Sous-Commission chargée de la démarcation, dont les deux parties ont adopté le rapport. Les parties ont, de manière générale, réaffirmé leur volonté de faire appliquer l’arrêt de la Cour internationale de Justice d’octobre 2002 et de délimiter dans leur intégralité les frontières terrestres et maritimes entre les deux pays. Des activités d’approvisionnement et autres relatives à la reprise de la construction et de la mise en place des bornes en décembre ont été achevées.

C. Renforcement des capacités sous-régionales de lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

Renforcement des capacités sous-régionales

53. L’UNOWAS et le Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale (BRENUAC) ont contribué à l’organisation à Abuja, du 11 au 13 septembre, d’un atelier interrégional sur les pratiques optimales à l’intention de la Commission de la CEDEAO et du Secrétariat général de la CEEAC. Au cours de l’atelier, les deux organisations sont convenues de signer un mémorandum d’accord visant à élargir et à institutionnaliser leur coopération, notamment dans le cadre de réunions interrégionales et d’une planification commune. L’UNOWAS a participé à un séminaire-retraite de l’Union africaine, de la CEEAC et de la CEDEAO tenu à Dakar, du 16 au 20 octobre, sur les systèmes d’alerte rapide. Il a également participé à un atelier, tenu également à Dakar, du 30 octobre au 3 novembre, sur la révision des indicateurs du système d’alerte rapide de la CEDEAO au regard des nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la sous-région.

Réforme du secteur de la sécurité

54. L’UNOWAS a poursuivi sa collaboration avec la CEDEAO pour la mise en œuvre de son cadre régional pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité. En mai, la CEDEAO, l’Union européenne et l’UNOWAS ont mené une mission conjointe pour la réforme du secteur de la sécurité en Gambie. À l’issue de la mission, un bureau de la sécurité nationale a été créé et un conseiller pour la

sécurité nationale nommé. Parallèlement, sous l'accusation de tentative de déstabilisation du pays, des militaires de haut rang ont été remplacés et plusieurs soldats ont été arrêtés ou démis de leurs fonctions. Le 12 septembre, mon Représentant spécial a assisté au lancement officiel du processus de réforme du secteur de la sécurité sous l'égide du Président.

55. Au Burkina Faso, le Conseiller principal pour la réforme du secteur de la sécurité dépêché par l'Organisation des Nations Unies a contribué à la réalisation d'une évaluation des besoins, au développement de synergies entre les forces de défense et de sécurité et à la rationalisation des procédures relatives à l'état de droit et à la gouvernance démocratique. Le 24 octobre, mon Représentant spécial a participé à l'ouverture d'un forum national de trois jours sur la sécurité, organisé avec l'appui de l'UNOWAS et de l'équipe de pays des Nations Unies, qui a permis de définir les éléments clefs d'une nouvelle politique de sécurité nationale. Le forum a été précédé de consultations régionales et du déploiement d'une équipe multidisciplinaire du PNUD et du Département des opérations de maintien de la paix visant à garantir un processus participatif et inclusif.

56. En Guinée, le projet d'appui de l'ONU au secteur de la sécurité a été harmonisé avec les initiatives en cours dans les secteurs de la justice et de la police.

Boko Haram

57. Mon Représentant spécial a continué d'apporter son appui à l'adoption de mesures diplomatiques, sécuritaires et humanitaires pour lutter contre les violences perpétrées par Boko Haram. Pendant la période considérée, il s'est employé à promouvoir une initiative conjointe de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l'ONUDC visant à aider les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad à poursuivre en justice les personnes associées à Boko Haram et à assurer leur réadaptation et leur réintégration. Des activités menées au titre de cette initiative ont débuté au Nigéria et sont en cours de préparation dans d'autres pays du bassin du lac Tchad. Avec l'appui de l'Union européenne, la Direction exécutive et l'ONUDC ont également aidé les autorités nigérianes à renforcer les mesures de justice pénale contre le terrorisme, notamment en améliorant la coordination et la coopération interinstitutions lors des enquêtes et des poursuites. La Direction exécutive, l'ONUDC, l'Union européenne et l'Organisation internationale pour les migrations ont mené à Maiduguri (Nigéria), du 18 au 22 septembre, une mission de planification conjointe qui a été coordonnée par le Bureau du Conseiller pour la sécurité nationale du Nigéria.

58. Le 6 octobre, mes Représentants spéciaux pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et pour l'Afrique centrale ont réuni à Dakar leurs bureaux respectifs, l'UNOWAS et le BRENUAC, afin d'examiner les moyens d'améliorer la coordination de leurs activités et l'appui qu'ils apportent aux partenaires régionaux. Les discussions ont porté essentiellement sur l'appui conjoint à apporter à la Commission du bassin du lac Tchad et à la lutte contre Boko Haram, ainsi que sur d'autres domaines de coopération, notamment la sécurité maritime. Dans le cadre de la mission qu'il a effectuée au Nigéria du 30 octobre au 9 novembre, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a souligné que les partenaires régionaux et internationaux devaient aider ce pays à lutter contre Boko Haram.

Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

59. Les 11 et 12 juillet, à Freetown, l'UNOWAS a eu des échanges de vues avec le secrétariat de l'Union du fleuve Mano sur les moyens de renforcer leur coopération. Ils sont convenus de collaborer davantage avec le PNUD et la MINUL avant le retrait de cette dernière. Le 24 août, mon Représentant spécial a rencontré le

Secrétaire général de l'Union du fleuve Mano à Freetown pour évoquer les mesures à prendre en vue d'officialiser un cadre commun de coopération.

La piraterie dans le golfe de Guinée

60. Pendant la période considérée, le Centre interrégional de coordination de Yaoundé est entré en service. Lors d'une réunion tenue à Yaoundé, les 16 et 17 août, le BRENUAC et l'UNOWAS ont participé à une évaluation de l'application du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre. En septembre, l'UNOWAS a eu des consultations avec les responsables du Centre lors d'une réunion des commandants des forces navales de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest organisée à Dakar. Mon Représentant spécial a également continué de s'employer à renforcer la coordination et la mise en commun de l'information et a instamment prié les États Membres d'affecter au Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique de l'Ouest sis à Abidjan, du personnel engagé à titre permanent. Du 16 au 20 octobre, dans le cadre de la « concertation pour la paix Afrique-Chine-États-Unis » organisée sous l'égide du Centre Carter, mon Représentant spécial a conduit à Beijing une délégation comprenant notamment le Directeur du Centre interrégional de coordination et le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad, pour promouvoir la coopération avec des homologues chinois.

Trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

61. Mon Représentant spécial a présidé une réunion du Comité directeur de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest tenue à Abidjan le 5 décembre. À cette occasion, les Ministres de la sécurité et de la justice de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Libéria et de la Sierra Leone ont examiné les moyens d'améliorer le fonctionnement et la viabilité financière des cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de la CEDEAO contre le trafic illicite de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie (2016-2020). En outre, l'UNOWAS a resserré ses liens avec l'ONUDC en ce qui concerne la mise en œuvre de plusieurs projets en cours, notamment l'élaboration de programmes de formation portant sur la criminalité organisée et la lutte contre la corruption destinés aux écoles de police, de gendarmerie et de magistrature, la mise en place d'équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions au Burkina Faso, en Guinée-Bissau et au Nigéria et l'appui aux tribunaux des pays francophones pour le lancement du Réseau mondial pour l'intégrité judiciaire en 2018.

D. Mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et appui à la Force conjointe du G5 Sahel

62. L'UNOWAS a continué d'œuvrer à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel au moyen d'une approche systémique. Des progrès ont été accomplis pour ce qui est de mieux répartir le travail, de limiter les chevauchements entre les activités et d'améliorer la coopération entre le Siège et le terrain.

63. Le Comité exécutif du Groupe de travail sur le Sahel, dont la présidence est assurée par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, a tenu sa première réunion le 7 juillet. Le 11 août, il a approuvé un plan d'action portant sur la mise en œuvre de la Stratégie, clairement réparti les rôles et les attributions entre les différentes entités des Nations Unies, arrêté un calendrier et insisté sur la nécessité de renforcer

la collaboration avec tous les partenaires régionaux. Il a également fait un travail de recensement des activités relevant l'Organisation et de ses partenaires internationaux au Sahel, dont il est ressorti que 30 % seulement des ressources prévues étaient disponibles pour la mise en œuvre de la Stratégie, que la capacité d'absorption limitée des pays ciblés posait problème et qu'il y avait des obstacles à surmonter pour ce qui était de la coordination entre partenaires. Il a notamment recommandé que la coordination stratégique soit améliorée, les objectifs de développement durable pris en compte systématiquement, la confiance des populations à l'égard de l'État renforcée et la gouvernance et les droits de l'homme consolidés.

64. Une réunion du comité directeur de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, convoquée et présidée par l'UNOWAS s'est tenue le 27 octobre à Dakar. Elle a rassemblé les représentants des entités des Nations Unies et la Vice-Secrétaire générale. Les participants ont réaffirmé qu'il fallait veiller à ce que les interventions faites au nom de la stratégie tiennent compte des objectifs de développement durable et viennent compléter les priorités de la région.

65. La Vice-Secrétaire générale a renforcé la coordination et la coopération avec l'Allemagne et la France dans le cadre de l'Alliance pour le Sahel, étant entendu que l'action internationale entreprise dans l'intérêt du Sahel s'inscrit dans la Stratégie des Nations Unies. L'UNOWAS a continué de soutenir la plateforme de coordination pour le Sahel, qui est présidée par le Tchad. À cet égard, il a facilité les discussions qui se sont déroulées entre le Président tchadien et les entités régionales des Nations Unies afin de faire correspondre les groupes thématiques de la plateforme (sur la sécurité, la gouvernance, le développement et la résilience) avec les groupes de travail établis aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie. Il a également prêté son concours lors de toutes les visites effectuées dans les pays du G5 Sahel par le Président tchadien et la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel pour renforcer la coordination. Du 9 au 11 octobre, les délégations du Tchad et de la Mission, accompagnées de membres du Bureau, se sont entretenues avec le secrétariat du G5 Sahel à Nouakchott.

66. Le Bureau a également continué à aider le G5 Sahel à renforcer les mécanismes de coopération régionale en matière de sécurité. À cet égard, une étude de faisabilité a été menée en vue de la création du Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce, qui doit ouvrir ses portes en Mauritanie en 2018. Du 20 au 24 septembre, le Bureau, le Département des affaires politiques et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont également participé, dans tous les pays du G5 Sahel, à une mission exploratoire des Nations Unies, conduite par le Département des opérations de maintien de la paix, sur la mise en place de la Force conjointe du G5. Cette mission a permis de recueillir des informations sur les progrès accomplis dans la mise en place de la Force. Les conclusions de la mission ont été prises en compte dans le rapport sur la Force que j'ai présenté au Conseil de sécurité (S/2017/869).

67. Conformément à la résolution 2195 (2014) du Conseil de sécurité et à la déclaration du Président du Conseil du 8 décembre 2017 (S/PRST/2015/24), le Bureau de lutte contre le terrorisme continue de contribuer au renforcement des capacités des États du G5 Sahel dans le cadre du volet régional de l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste dont les priorités sont fixées en fonction des besoins recensés par les entités des Nations Unies et approuvées par les pays du G5 Sahel. La prévention de l'extrémisme violent, la gestion des frontières et la coopération transfrontière sont au nombre de ces priorités, de même que l'état de droit et la justice pénale, et la coordination.

68. Dans le cadre de l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste, un atelier régional sur la gestion de la sécurité aux frontières s'est tenu à Niamey, du 5 au 8 septembre, à l'intention des pays du G5 Sahel. Il a été organisé en collaboration avec le secrétariat permanent du G5 Sahel et la cellule de liaison de l'UNOWAS. Axé sur le renforcement de la coopération intra et interinstitutions, il a réuni des praticiens chevronnés des États du G5 Sahel en vue de lutter contre le terrorisme et d'endiguer le flux de combattants terroristes étrangers dans la région.

E. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit et des droits de l'homme et prise en compte de la problématique hommes-femmes

69. Les 25 et 26 juillet, le Bureau a organisé à Conakry un atelier consacré aux enseignements tirés des élections tenues en Afrique de l'Ouest en 2015 et 2016. Plus d'une cinquantaine de représentants des organismes de gestion des élections et d'autres parties prenantes, notamment des entités des Nations Unies présentes dans la sous-région, ont échangé des vues sur les moyens d'améliorer la qualité des processus électoraux à venir en Afrique de l'Ouest. Les participants ont souligné combien il importait de mener un dialogue politique inclusif et d'établir des registres d'état civil fiables permettant de mettre à jour régulièrement les listes électorales.

70. Du 28 octobre au 4 novembre, le Bureau a participé à Banjul à la soixante et unième session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Il a appuyé le forum des organisations non gouvernementales tenu dans le cadre de la session et coprésidé deux tables rondes sur des questions relatives aux droits de l'homme en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

71. Le Bureau a continué de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité. Lors d'une conférence sur l'éducation pour la paix tenue à Accra, les 27 et 28 juillet, il a plaidé en faveur de la tenue régulière de conférences nationales pour aider à diffuser et à mettre en œuvre la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité. Il a également contribué à l'organisation d'un forum international de la jeunesse sur la paix, la sécurité et les migrations irrégulières, à Niamey les 9 et 10 août, sous le patronage du Président. À cette occasion, des participants de 25 pays, principalement d'Afrique de l'Ouest, ont recommandé l'instauration de conditions propices à l'entreprenariat des jeunes et à la participation de responsables d'organisations de jeunesse à la gestion des conflits. Le 29 août, l'UNOWAS a accueilli un débat organisé par le Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, sur le rôle des jeunes dans la prévention de l'extrémisme violent dans la région. Le 15 novembre, mon Représentant spécial a pris la parole devant des jeunes Ghanéens influents sur les moyens d'action à donner aux jeunes pour renégocier la position de l'Afrique à l'heure de l'éveil du continent.

72. Le Bureau a mené des missions conjointes à Cotonou, Praia et N'Djamena avec des représentants du Centre de la CEDEAO pour le développement du genre, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, pour plaider en faveur de l'adoption des plans d'action nationaux recommandés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité. À l'occasion de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre, il a organisé, en partenariat avec la section sénégalaise du Groupe de travail, une

conférence qui a réuni plus d'une centaine de responsables d'organisations de femmes et de jeunes pour débattre des migrations, de l'apatridie et d'autres problèmes. Il a en outre apporté un appui technique et financier pour la mise en place du Forum des femmes sénégalaises, gambiennes et bissau-guinéennes.

IV. Observations et recommandations

73. La période considérée a été marquée par plusieurs évolutions positives en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, notamment les progrès accomplis par certains pays dans la mise en œuvre de réformes politiques et constitutionnelles et de réformes du secteur de la sécurité.

74. Je félicite les autorités burkinabè et gambiennes pour les progrès qu'elles ont réalisés dans la réforme de leur appareil de sécurité. Je salue également les efforts constants que font les autorités ivoiriennes pour réformer en profondeur leur secteur de la sécurité, et je les encourage à continuer d'œuvrer activement pour la réconciliation nationale et la cohésion sociale, notamment en s'occupant des questions relatives à la propriété foncière et à la citoyenneté.

75. Je félicite le peuple libérien d'avoir participé pacifiquement aux élections législatives et au premier tour de l'élection présidentielle. Je demande aux acteurs du pays de veiller à ce que le second tour se déroule dans le calme. Je réaffirme la volonté de l'Organisation des Nations Unies de continuer d'aider les autorités à consolider la paix et à promouvoir un développement durable et inclusif. Après le retrait de la MINUL en mars 2018, l'UNOWAS continuera de suivre l'évolution de la situation dans le pays, dans le cadre de son mandat régional.

76. J'exhorte les parties prenantes nationales sierra-léonaises à s'employer ensemble à assurer des chances égales à tous les candidats avant les premières élections qui se tiendront dans le pays sans la présence d'une mission des Nations Unies.

77. Je me félicite des efforts en cours à l'échelle régionale pour aider les parties prenantes togolaises à surmonter pacifiquement leurs divergences par le dialogue et conformément aux aspirations démocratiques du peuple togolais.

Je demeure préoccupé par l'ampleur des menaces que constituent le terrorisme et l'extrémisme violent dans la région et par les liens entre ces phénomènes et la criminalité transnationale organisée. Je note avec inquiétude les agressions armées que continuent de perpétrer les groupes militants et extrémistes contre des cibles civiles. Je suis particulièrement préoccupé par la fermeture d'écoles qui s'ensuit dans les régions touchées du Burkina Faso et du Mali et qui prive la jeune génération de son droit à l'éducation.

78. Je félicite le Gouvernement nigérian d'organiser le procès de membres présumés de Boko Haram et l'invite instamment à garantir la régularité et la transparence de la procédure en autorisant les observateurs des droits de l'homme à y accéder. Par ailleurs, je me félicite de la création, par le Nigéria, d'une commission judiciaire chargée de veiller au respect des lois nationales et des normes internationales en matière de droits de l'homme au sein des forces armées du pays.

79. Je salue les efforts des pays participant à la Force multinationale mixte, qui ont permis de réduire les capacités opérationnelles et le rayon d'action de Boko Haram. Toutefois, les attaques persistantes nuisent aux efforts de réinstallation et de réinsertion et font le lit de l'extrémisme. Je réitère mon appel au renforcement de la collaboration entre les pays touchés, ainsi qu'avec les organisations régionales, y compris l'Union africaine, et je souligne qu'il importe que toutes les mesures de

lutte contre l'insurrection soient entièrement conformes au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et au droit international des réfugiés. J'invite à nouveau la communauté internationale à accroître son aide politique, humanitaire, logistique, financière et en matière de relèvement rapide aux pays touchés ainsi qu'à la Force multinationale mixte et à la Commission du bassin du lac Tchad.

80. J'encourage les pays du bassin du lac Tchad à poursuivre leurs efforts de réintégration des victimes de Boko Haram et d'autres catégories de personnes associées à ce groupe, et je prie instamment la communauté internationale d'accompagner ces efforts. Je réitère mon appel en faveur d'une stratégie régionale visant à traiter les causes profondes de la crise dans le bassin. À cet égard, je me félicite de la tenue de la première conférence régionale pour la stabilisation et espère que cette conférence sera une première étape vers l'élaboration d'une stratégie dans ce domaine.

81. J'exhorte les autorités nationales à ne pas relâcher leurs efforts visant à fournir une aide humanitaire essentielle aux communautés vulnérables et à demander le décaissement des fonds dus au titre des engagements pris lors de la Conférence humanitaire d'Oslo pour le Nigéria et la région du lac Tchad, tenue en février 2017.

82. Je me félicite du soutien que les partenaires régionaux et internationaux continuent d'apporter aux pays et aux habitants du Sahel et je les invite instamment à unir leurs efforts et à accroître leurs contributions pour faire face aux besoins de la région qui ne cessent de grandir, tout en respectant les priorités nationales et régionales. Il importe de veiller à ce que tous les efforts s'accordent et se complètent. Les problèmes du Sahel sont complexes et multidimensionnels, et exigent une stratégie globale et durable. À cet égard, je me félicite du travail collectif fait par l'ensemble du système des Nations Unies sous la direction de la Vice-Secrétaire générale pour recalibrer la Stratégie intégrée pour le Sahel et stimuler encore sa mise en œuvre grâce à une méthode transversale plus intégrée. Ce travail permettra de mobiliser des ressources supplémentaires pour le Sahel et de garantir que la région reçoit un soutien adéquat et que l'aide de la communauté internationale est bien coordonnée, complémentaire et utile aux pays du Sahel.

83. En complément de ce qui est fait sur le plan de la sécurité et dans le domaine militaire pour remédier à la crise au Sahel, j'exhorte la communauté internationale à lancer des programmes de développement visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits, à prévenir les tensions et la violence, à lutter contre l'exclusion et la pauvreté, à renforcer la résilience des institutions et des populations et à construire des sociétés pacifiques et inclusives.

84. Je félicite les États du G5 Sahel pour les efforts inlassables qu'ils continuent de déployer résolument afin de voir la Force conjointe devenir opérationnelle et de faire plus en matière de développement. Je remercie également les membres du Conseil de sécurité de leur soutien à cette initiative. J'insiste à nouveau sur la nécessité impérieuse de mettre en place un cadre institutionnel de respect et de protection des droits de l'homme qui s'appliquera à la Force. Ce type de mécanisme est essentiel si l'on veut que les opérations de la Force soient cohérentes avec l'ensemble des initiatives régionales et y contribuent, et qu'elles ne portent pas atteinte aux populations mêmes que la Force est censée servir.

85. J'exhorte la communauté internationale à faire front commun contre le fléau de la traite des êtres humains et à gérer les flux migratoires de façon globale et humaine. On a besoin, en matière de migration, d'une approche régionale globale qui mette l'accent sur la protection des droits des migrants, s'attaque aux causes

socioéconomiques du phénomène migratoire et favorise des migrations sûres, régulières et ordonnées.

86. Je note avec préoccupation la diminution du nombre de femmes nommées à des postes de haute responsabilité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, et j'invite instamment les pays de la sous-région à prendre, conformément à leurs engagements nationaux et régionaux, des mesures destinées à donner aux femmes les moyens d'agir, à leur offrir des perspectives politiques et à promouvoir un développement inclusif.

87. Je me félicite de la volonté du Gouvernement camerounais et du Gouvernement nigérian d'achever la délimitation de leurs frontières terrestres et maritimes communes. J'appelle les partenaires à continuer de soutenir la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour lui permettre d'accomplir sa mission et d'exécuter l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002.

88. Je tiens à exprimer ma gratitude aux gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, à l'Union africaine, à la CEDEAO, au G5 Sahel, à l'Union du fleuve Mano, à la Commission du golfe de Guinée et à la Commission du bassin du lac Tchad pour la coopération qu'ils continuent d'offrir au Bureau. Je remercie également les organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest et au Sahel, les organisations de la société civile et les autres institutions de collaborer étroitement avec le Bureau à l'exécution de son mandat. Je tiens à remercier tout particulièrement mon Représentant spécial, le personnel de l'UNOWAS et le personnel de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui continuent de s'efforcer de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.